

PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMEN DES LICENCES

ANNEE UNIVERSITAIRE 2018-2019

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu l'article L613-1 du Code de l'Education;

Vu l'arrêté du 1er août 2011 modifié relatif à la licence

Vu l'Arrêté du 22 janvier 2014 modifié fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne,

ARRETE

Article 1:

La composition des jurys d'examen de la 1^{ère} année de Licence « Sciences pour la Santé » et de la Licence « Sciences de la Vie » de l'UFR de Biologie comme suit :

1ère année de Licence Domaine : Sciences, Technologies, Santé Mention : Sciences pour la Santé

Membres du jury:

Jean-Louis BONNET, Président du jury, MCF Isabelle CANET, Vice-Président du jury, MCF

Semestre 1 et 2:

Laetitia GOUAS, MCF Cyrille DE JOUSSINEAU, MCF Virgil HELAINE, MCF

> 1ère année de Licence Domaine : Sciences, Technologies, Santé Mention : Sciences de la Vie

Membres du jury :

Cyrille DE JOUSSINEAU, Président du jury, MCF Isabelle CANET, Vice-président du jury, MCF

Semestre 1 et 2:

Frédéric MOREL, MCF Jean-Louis BONNET, MCF Anne PICHEREAU, MCF Nicolas OLIVIER, MCF Virgil HELAINE, MCF

2ème année de Licence Domaine : Sciences, Technologies, Santé

Mention : Sciences de la Vie

Membres du jury:

Aurélie GOUSSET, Président du jury, MCF Philippe BOUCHARD, Vice-président du jury, MCF

Semestre 3:

Federico CISNETTI, MCF Nicolas OLIVIER, MCF Marie CHARPIN, MCF Corinne LOURS-CALET, MCF Jean-François CARRIAS, PU Boris FUMANAL, MCF

Semestre 4:

Federico CISNETTI, MCF Valérie BOSSE, MCF Marie CHARPIN, MCF Corinne LOURS-CALET, MCF Jean-François CARRIAS, PU Boris FUMANAL, MCF

3^{ème} année de Licence Domaine : Sciences, Technologies, Santé Mention : Sciences de la Vie Parcours : Tous

Membres du jury:

Aurélie GOUSSET, Président du jury, MCF Philippe BOUCHARD, Vice-président du jury, MCF

Semestre 5:

Nicolas OLIVIER, MCF Marie CHARPIN, MCF Corinne LOURS-CALET, MCF Jean-François CARRIAS, PU

Semestre 6:

Valérie BOSSE, MCF Marie CHARPIN, MCF Corinne LOURS-CALET, MCF Jean-François CARRIAS, PU

<u>Article 2</u>: Le Directeur Général des services de l'Université Clermont 'Auvergne est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 29/01/2019

Le Président de l'Université Clermont Auvergne

Mathias BERNARD

UNIVERSITÉ Clermont Auvergne

- Transmis au contrôle de légalité le

3 1 JAN 2019

- Publié le

3 1 JAN 2019

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.